

Exemple de répartition des sièges aux élections municipales et communautaires dans les communes de 1 000 habitants et plus

Soit une commune dont le conseil municipal comporte 19 membres. Le nombre de sièges à répartir est de 19.
1883 suffrages exprimés

3 listes sont en présence et ont obtenu respectivement :

Listes	Suffrages	Pourcentage
Liste A	979	51,99%
Liste B	814	43,23%
Liste C	90	4,78%
Total	1883	100,00%

La liste C n'est pas admise à la répartition des sièges puisqu'elle obtient moins de 5% des suffrages exprimés.

La moitié des sièges sera attribuée à la liste qui aura obtenu la majorité absolue au 1er tour ou la majorité relative au second tour (article L. 262 du code électoral).

Dans notre exemple, l'effectif du conseil municipal est de 19 membres : $19/2=9,5$. Ce nombre est arrondi à l'entier supérieur puisqu'il y a plus de 4 sièges à pourvoir. La liste A obtient donc **10 sièges** au titre de la prime majoritaire.

Pour répartir les 9 sièges restants à la représentation proportionnelle, on détermine d'abord le quotient électoral en divisant le nombre de suffrages obtenus par les listes admises à la répartition des sièges (celles qui ont obtenu au moins 5% des suffrages exprimés - listes A et B dans notre exemple) par le nombre de sièges à répartir.

Le nombre de suffrages obtenus par chaque liste est divisé par le quotient électoral et chaque liste obtient un nombre de sièges égal au nombre entier ou immédiatement inférieur.

Le calcul du quotient électoral s'opère en divisant le total des suffrages exprimés en faveur des listes admises à la répartition des sièges (listes A et B dans notre exemple) par le nombre de sièges restant à pourvoir après attribution des sièges au titre de la prime majoritaire.

Dans notre exemple, le quotient est déterminé de la manière suivante :

$1883 - 90$ (seuls sont pris en compte les suffrages des listes admises à la répartition des sièges - listes A et B dans notre exemple) = 1793

$1793 / 9 = 199,22$

Autant de fois les listes ont obtenu ce quotient, autant de fois 1 siège leur est attribué.

Listes	Suffrages	Répartition au quotient	
Liste A	979	$979 / 199,22 =$	4,91 soit 4 sièges
Liste B	814	$814 / 199,22 =$	4,09 soit 4 sièges
Total	1793		8 sièges

8 sièges sont attribués au quotient électoral et il reste 1 siège à attribuer selon la méthode de la plus forte moyenne.

Pour attribuer ce dernier siège à la plus forte moyenne, on ajoute fictivement à chaque liste un siège à ceux dont elle bénéficie en vertu du quotient. Puis, on divise le nombre de suffrages de la liste par le nombre ainsi obtenu. Si une liste n'obtient pas de siège au quotient, on divise par 1. La liste qui a la plus forte moyenne obtient le siège restant.

Listes	Suffrages	Plus forte moyenne		Siège attribué
Liste A	979	$979 / 5 =$	195,80	1
Liste B	814	$814 / 5 =$	162,80	

Le dernier siège est attribué à la liste A.

S'il y a plusieurs sièges à répartir, la procédure est reprise jusqu'à épuisement des sièges restant à pourvoir en ajoutant le siège obtenu par la liste à la plus forte moyenne.